

Devenir enseignant(e) dans le second degré :

Que se passe t-il après le concours ?



LES VOIES D'ENTRÉES

CONCOURS

INTERNE

**FONCTIONNAIRE AVEC LICENCE (OU
EQUIVALENT)**

EXTERNE

MASTER OU EQUIVALENT

3ÈME CONCOURS

**EXPERIENCES, SANS CONDITIONS DE
DIPLOMES**

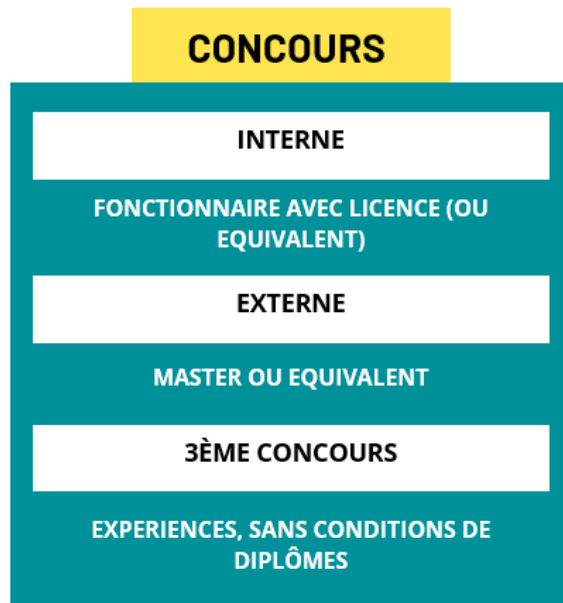
CONTRACTUALISATION

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LICENCE 3

VOIE PROFESSIONNELLE

**LICENCE 3 OU EXPERIENCES
PROFESSIONNELLES**



Lauréat(e)

Capes
Pour enseigner dans un collège ou un lycée d'enseignement général

Capeps
Pour enseigner l'éducation physique et sportive (EPS) dans un collège ou lycée

Capet
Pour enseigner dans un lycée technologique

CAPLP
Pour enseigner dans un lycée professionnel

Agrégation
Pour enseigner dans un lycée, en classe préparatoire ou dans un collège

▶▶ Les deux phases d'affectation :

1/ Phase interacadémique (ministérielle) du 5 mai au 4 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial-9743>

2/ Phase intra-académique les 9, 10 et 11 juillet (calendrier prévisionnel)

▶▶ A partir de quand et où trouver la liste des postes à temps complet ou incomplet ?

▶▶ Comment saisir ses vœux d'affectation ?

Cellule accueil disponible durant la période de saisie des vœux au
03.22.82.37.30 et/ou stagiaires-amiens2025@ac-amiens.fr

Le site académique sera mis à jour dès réception de tous les éléments nécessaires : <https://www.ac-amiens.fr/article/procedure-d-affectation-des-stagiaires-du-second-degre-121488>

Résultats d'affectation : 16 juillet 2025 (calendrier prévisionnel)

Affectation des stagiaires : quelle quotité ?

- soit une affectation à **temps complet** (en établissement pour les CPE et en CDI pour les personnels de documentation)
 - les lauréats des concours (externe, interne, 3e concours) présentant une expérience professionnelle dans leur discipline de recrutement au moins égale à 1 an 1/2 d'équivalent temps plein au cours des 3 années précédant leur nomination en qualité de stagiaires.
 - les lauréats des concours (externe, interne, 3e concours) titulaires d'un Master MEEF
- soit une affectation à **mi-temps** et effectuant en parallèle une scolarité à l'INSPE académique pour les lauréats des concours (externe, interne, 3e concours) titulaires d'un master disciplinaire

Je ne suis pas lauréat(e) ... je peux être contractuel(le)

LA CONTRACTUALISATION

Rendez-vous sur
notre site académique !



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	P 3
STATUT DES PROFESSEURS, CPE et PSYCHOLOGUES CONTRACTUELS	
▪ Textes de référence	P 4
▪ Recrutement	P 4
▪ Rémunération	P 6
▪ Obligations réglementaires de service	P 10
▪ Droits et obligations	P 11
▪ Santé et action sociale en faveur des personnels	P 15
▪ Formation	P 17
▪ Evaluation	P 18
▪ Perspectives de carrière	P 19
▪ Fin de contrat et procédure d'affectation	P 21
▪ Instances consultatives	P 23
GUIDE PÉDAGOGIQUE	
▪ L'établissement	P 24
▪ Missions et référentiel des compétences professionnelles	P 25
▪ Les gestes professionnels à adopter	P 27
▪ Ressources en ligne	P 29
ANNEXES	
▪ Repères pour situer le niveau des compétences professionnelles	P 30
▪ Annuaire de la DPE	P 34
▪ Grilles d'inspection	P 39
▪ Grilles d'évaluation	P 41



Je ne suis pas lauréat(e) ... je peux être contractuel(le)

LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

<https://recrutement.education.gouv.fr/recrutement/>

M'identifier

Créer son compte

Trouver une offre

Postuler et rester vigilant(e) !

Je me connecte pour postuler

EDUCATION NATIONALE
Des femmes et des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Saisir des mots-clés Région Rechercher

Vous êtes en recherche d'emploi et êtes intéressé pour vous investir au sein de l'éducation nationale ?

Retrouvez sur cet espace de recrutement, toutes les offres d'emploi du ministère, auxquelles vous pouvez postuler sans concours et intégrer notre communauté de talents. Vous êtes déjà agent public et souhaitez évoluer dans votre carrière ? Profitez des opportunités de la mobilité sur offre d'emploi ouvertes aux contractuels comme aux titulaires.
Pour les recrutements par concours, consultez le site du ministère.

- Enseigner en école
- Enseigner en collège ou en lycée
- Accompagner les élèves en situation de handicap
- Devenir médecin ou infirmier en milieu scolaire
- Travailler en tant qu'administratif
- Devenir psychologue de l'Éducation nationale
- Devenir personnel d'encadrement

Je ne suis pas lauréat(e) ... je peux être contractuel(le)

- ▶▶ Quel type de contrat ?

- ▶▶ Quel volume horaire ?

- ▶▶ Quel accompagnement ?

- ▶▶ Quelles perspectives ?

Contacts :

- Concernant les affectations : stagiaires-amiens2025@ac-amiens.fr
- Concernant la contractualisation : ce.dpe6@ac-amiens.fr